



PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (AVANÇÉ)

PUBLIC

- Toutes personnes en entreprise souhaitant conduire une démarche RPS

INTERVENANT

- Psychologue du travail, expert en RPS, QVCT, et en démarche RPS/QVCT

EN PRÉSENTIEL

- 2 jours en INTRA ou INTER

EN DISTANCIEL

- 4 demi-journées sur le support de votre choix

MODALITÉ DE SANCTION

- Remise d'une attestation en fin de formation

RÉFÉRENCE

DURÉE

MODE D'INTERVENTION

PUBLIC

MOD-10

14 HEURES

INTRA/INTER

TOUT PUBLIC

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (ÊTRE CAPABLE DE)

- Comprendre les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux et savoir les appliquer dans son environnement de travail.
- Identifier les différents outils développés en interne pour évaluer et prévenir les risques psychosociaux, et savoir les utiliser de manière efficace.
- Connaître les différents rôles et responsabilités dans la prévention des RPS, et savoir quel est son positionnement dans cette démarche.
- Savoir analyser les situations de crise liées aux RPS, et être capable de proposer des solutions adaptées pour prévenir ou résoudre ces situations.
- Acquérir des compétences en communication pour sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise à la prévention des RPS, et savoir comment agir en cas de situation de crise.

PRÉ-REQUIS (& NIVEAU SI NÉCESSAIRE)

Avoir suivi une formation à l'initiation des RPS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges entre participants,
- Retours d'expérience
- Analyse de cas et modélisation
- Support pédagogique

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, résultats des exercices, échanges questions-réponses...) et par un test d'évaluation des acquis en fin de formation. Evaluation complétée par le recueil en ligne des appréciations des participants à l'issue de la formation et par le bilan du formateur.

SUPPORTS DE LA FORMATION

CPA Formation s'engage à fournir un support pédagogique adapté et de bonne qualité, reprographié en autant d'exemplaires que de participants. Un exemplaire de cette documentation sera également remis au service formation.

TARIF

2350€

NOMBRE DE STAGIAIRES

1 À 12

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (AVANCÉ)



RÉSUMÉ DU PROGRAMME

1. Introduction à l'évaluation des risques psychosociaux (RPS) : définitions, enjeux et contexte réglementaire.

- Les différentes étapes d'une démarche d'évaluation des RPS : préparation, mise en place, analyse, plan d'action, suivi et évaluation.
- Le rôle et le positionnement de chaque acteur dans la démarche : la direction, les managers, les salariés, les représentants du personnel, le service de santé au travail.
- Les outils développés en interne pour l'évaluation des RPS : questionnaires, entretiens individuels et collectifs, observations, indicateurs de suivi.
- Exercice pratique : réalisation d'un entretien individuel de repérage des RPS.

2. La gestion des situations de crise en lien avec les RPS : conflits harcèlement moral, burn-out, suicide.

- Les différentes réponses possibles : écoute active, soutien individuel, action collective, alerte auprès de la hiérarchie ou du service de santé au travail.
- Analyse de situations de crise en groupe : identification des causes et des solutions potentielles.
- Mise en pratique : simulation d'une situation de crise en lien avec les RPS et recherche de solutions adaptées.